Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 6 Avril 1892. No. 26.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

CHRONIQUE

Il est assez amusant, pour un esprit philosophique, d'aller visiter de ce temps-ci les couloirs du palais législatif.

On y rencontre bien des caractères, bien des figures, bien des types. Et lorsqu'on sait observer, le spectacle qu'on a sous les yeux vaut la plus belle leçon de psychologie pratique.

***

Il y a d'abord les amateurs, les dilettanti, ceux qui vont constater *de visu*, et pour le plaisir de la chose, changement de régime.

Ils n'ont pas précisément affaire à tel ou tel ministre, à tel ou tel officier. Non, ils entrent donner une poignée de main à M. le commissaire des Terres, à M. le Procureur-général, à M. le premier-ministre; ou s'ils sont moins huppés, à ce haut employé qu'ils auraient évité avec soin de visiter, il y quatre mois, de peur de le compromettre.

Ils vont inscrire leur nom au registre du lieutenant-gouverneur, devoir agréable à remplir.

Ils ont quelque mot amical pour les vieux messagers grisonnants, desservants des anciens régimes, qui ont traversé le règne de la Clique sans y laisser leur tête.

Ils font un bout de causette, si possible, avec les secrétaires particuliers de ministres, qui portent en leur personne juvénile une émanation du pouvoir.

Ils jettent un coup d'œil dans ce bureau, donnent une poignée de main à cet officier public dont la promotion est assurée depuis le 8 mars.

Et ils redescendent en ville satisfaits de leur tournée.

Et ils disent à leurs connaissances: J'ai été au parlement ce matin, ça n'est plus la même chanson!

Et ils disent à leur femme, au dîner, devant les enfants qui écoutent avec admiration: Ma chère, on se sent *at home* maintenant, dans les départements publics; j'ai laissé mon nom chez Angers, en allant serrer la main à de Boucherville.

***

A côté des dilettanti, il y a les solliciteurs, et il y en a!!

Divisons les deux camps: les amis de la veille, et ceux du lendemain.

Je commence par les derniers.

Ceux-là paraissaient pour Mercier il y a quinze jours. Ils maudissaient Angers, ils abîmaient de Boucherville, ils pestaient contre Casgrain. Le 8 mars est arrivé comme un coup de vent, et mes iconoclastes sont devenus thuriféraires. Ecoutez-les. Au fond ils ont toujours blâmé Mercier de s'être si mal entouré; c'était tout pour lui et sa clique, rien pour les autres; les Langelier accaparaient tout; et puis ce faste, cette extravagance et ces prodigalités révoltaient tous les citoyens honorables; ils n'ont pas osé lâcher ouvertement le parti, pour ne pas être insultés par les fanatiques qui crient: aux traîtres; mais en sous-main, ils nous ont aidé et ils ont déterminé le cousin du neveu de la tante de leur femme à voter pour Châteauvert. Aux prochaines élections ce sera bien autre chose. Ils vont entraîner au moins vingt électeurs sous nos drapeaux.

Seulement, ils auraient besoin d'un petit encouragement, la moindre des choses, une sinécure de $1,000, et ils seront satisfaits!! Que diable, il faut protéger les siens!!!!!!

***

Arrivons aux amis de la veille. Ceux-ci étaient pour nous avant la victoire. Chapeau bas devant ces braves!

Mais ils se subdivisent. Les uns ont bataillé comme des lions. Les autres sont demeurés les pieds dans les pantoufles et ne nous ont prodigué que des sympathies platoniques.

Ce sont les pantoufleurs qui sont les premiers arrivés au baise-main ministériel!

***

Vous connaissez l'homme qui a rendu des services... Il n'a jamais fait un discours, il n'a jamais cabalé un électeur, il n'a jamais giflé un gueulard rouge. Mais *il a rendu des services* au parti...

Quels services?... Qu'a-t-il fait?... Quels sont ces bulletins de campagne?... Laissez-moi donc tranquille, vous dis-je; il a, *il a rendu des services!!!!*

***

Il y a aussi l'homme qui a *fait des sacrifices* pour le parti. Vous n'avez jamais pu savoir quand et comment il s'est sacrifié. Mais le fait est patent, *il a fait des sacrifices*. Et par conséquent il mérite une récompense. Et s'il ne l'a pas, il se plaindra de l'ingratitude des hommes publics.

***

L'étude de tous ces types, nés de nos luttes politiques ferait une galerie bien amusante.

Un moraliste, un pamphlétaire aurait tiré un joli parti de l'orgie d'extravagance et de boodlage qui a marqué le règne de la clique.

Quels tableaux nous eut laissés un Edouard Drumont canadien!

***

Le nom de l'auteur de la *France-Juive* tombé par hasard sous ma plume, m'amène à reproduire cette note que j'ai coupée l'autre jour dans un journal français, et qui intéressera sans doute quelqu'un de nos lecteurs:

"M. E. Drumont est un homme chanceux! Il lui suffit d'annoncer un livre, pour mettre le monde en émoi. Ses fameux ouvrages sur la juiverie ont consacré son nom et ont donné à leur auteur une vogue extraordinaire. Il s'est fait autour de ces virulentes dénonciations un vacarme d'enfer. La louange enthousiaste et la critique acerbe ont toutes deux également contribué à faire de la réclame au vigoureux écrivain. La police même s'est chargé de battre la grosse caisse autour de la *France-Juive* et de la *Fin d'un Monde*. Disons qu'elle a merveilleusement servi la popularité de M. Drumont.

"M. Drumont est un de ces rares écrivains, qui, tout entiers dans leurs opinions, et donés d'une magique puissance pour les traduire, ne peuvent être ni loués ni blâmés à demi. De pareils hommes doivent leur renommée autant peut être à leurs défauts qu'à leurs qualités. Comme rien n'est médiocre chez eux, l'opinion ne peut rester indifférente, et pour les juger, elle se porte presque fatalement aux extrêmes.

"On se rappelle encore la tempête soulevée par le *Testament d'un antisémite*. L'opinion catholique s'est émue avec raison des regrettables exagérations où s'égarait la passion de l'auteur; on lui a vivement reproché ses coups indiscrets et souvent portés sans discernement. Mais le livre a fait fureur, tout de même, et la renommée tapageuse de M. Drumont y a trouvé son profit.

Voici maintenant que la presse annonce l'apparition d'un nouveau livre de l'infatigable adversaire d'Israël. Naturellement, l'ouvrage porte un titre à sensation, qui est par lui-même une bruyante réclame: *Le secret de Fourmies*. Personne n'a oublié le drame sanglant dout un brave curé est devenu le héros. M. Drumont a donc entrepris d'exploiter cette nouvelle mine. Naturellement, c'est encore une charge violente contre la clique gouvernementale, les meneurs socialistes, les industriels âpres au gain, la bourgeoisie égoïste et libre-penseuse, et par-dessus tout la juiverie. C'est un nouveau *delenda est Carthago*, que fait retentir cet opiniâtre Caton. Nous ne savons pas si les Juifs s'en porteront plus mal; mais chose certaine, le livre va amonceler sur la tête de l'auteur de nouvelles haines, et susciter d'ardents enthousiasmes. Les uns comme les autres serviront la renommée et la fortune de M. Drumont."

Je dois me hâter d'ajouter, comme corollaire de cette longue citation, que les œuvres de Drumont, surtout l'avant-dernière, le *Testament d'un Antisémite*, sont dangereuses pour la généralité de vos lecteurs.

Mais une lecture qui est bien anodine, par exemple, c'est celle de la lettre du comte de Rorthays à M. Mercier.

L'Electeur nous gratifiait l'autre jour de cette épitre:

Chartres, 10 mars 1892.

Cher monsieur,

Les *moyens employés contre vous* m'avaient fait craindre votre échec, mais je ne prévoyais pas un résultat aussi désastreux! J'en *ai été consterné* et j'ai trouvé les mêmes sentiments chez Monseigneur Lagrange, quand j'ai été lui communiquer la *douloureuse nouvelle*.

Le même télégramme annonçait que le procureur-général avait lancé un mandat d'arrêt contre vous et vos collègues. Je ne puis pas croire encore à cette infamie, bien que les précédentes puissent lui donner un caractère de vraisemblance.

Si la nouvelle se confirme, cela ne fera qu'augmenter les sympathies que je vous ai vouées. La cause que vous représentez, chère à tout cœur vraiment français, compte déjà de *nombreux et nobles martyrs qui font l'honneur du Canada*. Vous en êtes un de plus!

C'est avec une véritable angoisse que j'attends maintenant ce que les dépêches et les journaux auront à m'apprendre de votre sort.

Veuillez agréer, cher monsieur, la nouvelle et bien sincère expression de mes plus affectueux sentiments,

CTE DE RORTHAYS.

Je suis responsable des italiques.

Voilà un comte qui a manqué une superbe occasion de se taire.

M. le comte ignore sans doute que c'est le peuple canadien-français presque en masse qui a infligé à M. Mercier le châtiment du 8 mars.

M. le comte ignore probablement que ce qui le *consterne* a été salué avec des transports d'allégresse par toutes les classes de la société, par tout ce qu'il y a de plus éminent parmi nous.

M. le comte ignore évidemment que son M. Mercier, son *noble martyr*, était un chef de clique, dont l'un des exploits administratifs a été de défrayer ses dépenses personnelles, à même le produit d'un chèque officiel.

M. le comte a écrit une lettre imprudente et légère qu'il regrettera probablement lorsqu'il recevra le numéro du *Courrier du Canada* et s'apercevra que l'*Electeur* a imprimé sans cérémonie sa prose larmoyante et inconsidérée.

Quand donc parviendrons-nous à guérir les bonnes gens de làbas de leur houteux engouement pour un aventurier politique.

ARCHILOQUE.

—Du *Courrier du Canada*.

LA SÉRÉNADE

J'avais en ce temps-là seize ans, l'âge de toutes les illusions, et de toutes les bêtises, hélas! et je passais mes vacances de lycéen dans une petite sous-préfecture de province, sous l'œil bienveillant d'un oncle, capitaine de gendarmerie en retraite, excellent homme qui donnait la plus mauvaise moitié de son temps à des rhumatismes réels et impitoyables et l'autre moitié à d'interminables parties de cartes. C'est vous dire que j'avais la bride sur le cou.

Je me sentais au cœur un vague besoin d'idéal; je rimais avec fureur de piètres sonnets à une Dulcinée imaginaire, et la cervelle farcie de toutes les littératures possibles, je ne rêvais qu'enlèvements accomplis la dague au poing, au nez de barbons récalcitrants, de romances langoureuses sous les balcons, que duos d'amour soupirés consciencieusement sous le regard de la lune. J'étais donc en bonnes dispositions pour recevoir le "coup de foudre"; il ne me manquait plus que l'apparition tutélaire. Je ne l'attendis pas longtemps, et un dimanche soir, à la musique, pour la première fois, je la vis.

Je la vis, c'est-à-dire que je ne vous dépeindrai pas son front nacré et ses yeux d'un bleu de pervenche: qu'il vous suffise de savoir qu'elle était blonde comme les blés, que sa prunelle lumineuse m'enveloppa, ou, du moins, je le crus, d'une caresse à damner un saint et que je rentrai chez mon oncle amoureux, mais amoureux comme il n'est pas permis de l'être! Je dinai, symptôme grave, sans nul appétit et me mis immédiatement en campagne. Je battis la ville en tous sens, et, grâce à un système d'informations habilement combiné, je fus assez heureux pour apprendre qu'elle demeurait avec sa tante, une sèche personne, parcheminée à souhait, dans une petite maison du faubourg de la ville.

Comment lui faire connaître mon amour? Il me vint une idée géniale: j'avais en poche la somme énorme de cent francs, laquelle me permettait de me passer les plus ruineuses fantaisies, et je me décidai à donner à ma belle, genre classique s'il en fut, une sérénade sous ses fenêtres. J'engageai dès le lendemain les trois violons du théâtre, moyennant cent sous par tête; moi-même, cultivant la mandoline, devais diriger cet orchestre improvisé et chanter, sous les persiennes de l'adorée, la sérénade de "Don Juan."

***

Un firmament sombre comme un cinquième acte au théâtre de l'Ambigu; il y avait de la lumière à la fenêtre de la maison du faubourg.

J'étais le premier, avec un bon quart d'heure d'avance sur mes exécutants, qui arrivèrent tous trois quelques minutes avant minuit. Comme vous et moi, ils étaient vêtus de prosaïques vestons et coiffés de vulgaires chapeaux hauts de forme. Je les aurais mieux aimés drapés dans de larges manteaux, un feutre à plume sur la tête et une rapière leur battant les mollets; cela aurait été plus "seizième siècle"; mais, que voulez-vous? je n'avais pas le choix, et j'en étais là de mes réflexions quand le premier coup de minuit sonna à l'église Saint-Triptolème, unique monument gothique de l'endroit. La sous-préfecture entière dormait avec une conviction profonde.

Je donnai le signal à mes artistes, et, le jarret tendu, le torse cambré en avant, j'attaquai le premier couplet:

Ah! viens à ta fenêtre,
Et daigne enfin paraître!
La flamme de tes yeux
Embellira ces lieux!
Ecoute-moi, cruelle,
C'est ma voix qui t'appelle!
Renonce à tes rigueurs,
Parais, ou bien je meurs!

La ritournelle finie, j'attendis avec anxiété le résultat de cette éloquente application.

Vous le dirai-je? malgré ce mélodieux appel, la belle ne parut pas; en revanche, le ciel d'un noir d'encre creva tout à coup en une formidable averse.

Mes musiciens, ayant touché leur cachet d'avance, faisaient grise mine, alléguant que la pluie n'était pas comprise dans le programme, et ne parlaient de rien moins que de remettre la partie à une nuit plus propice.

Comme Bonaparte au pont d'Arcole, je ramenai, grâce à d'énergiques objurgations, mes hommes au sentiment du devoir, et nous recommençâmes le premier couplet au milieu d'un vacarme d'enfer.

L'ouragan faisait rage, le vent hurlait dans les platanes voisins; un matou élégiaque miaulait éperdûment sur une gouttière; les cheminées oscillaient dans un métallique tintamarre, mais essayant de dominer le tumulte, je clamai de toute la force de mes poumons d'amoureux le traditionnel:

Ah! viens à ta fenêtre!......

Il aurait fallu à ma colombe l'ouïe subtile d'un Peau-Rouge, en chasse dans la prairie, pour percevoir un traitre son au milieu de cette hurlante cacophonie.

La fenêtre était encore éclairée, la pluie tombait avec une rage persistante; les pauvres musiciens, trempés jusqu'aux moëlles, toussaient à fendre l'âme. Je donnai le signal du départ et revins chez mon oncle, pestant contre les éléments et crotté comme un chien d'aveugle.

***

Nous revînmes le lendemain soir, et tout se passa à peu près de la même façon; nous égrenâmes consciencieusement nos couplets et reçumes à nouveau une ondée rafraîchissante.

La fenêtre restant toujours close, nous rentrâmes au gite transis et grelottant, pourvus d'atroces coryzas, et prîmes rendez-vous pour le surlendemain, espérant que le temps se prêterait mieux à nos musicales fantaisies.

Notre attente ne fut pas déçue, et, par une nuit superbe et un ciel piqué d'étoiles, nous recommençâmes notre petit exercice. Plus de doute! elle allait ouvrir, montrer sa tête blonde, me faire un petit signe d'encouragement. Quelle nuit pour les sérénades!

Je levai le bras et la romance retentit dans la nuit:

O toi, dont la voix tendre
Du ciel semble descendre,
O toi, qui dans mon cœur
Commandes en vainqueur,
Rayonne ici dans l'ombre,
Dissipe la nuit sombre,
Ramène ici le jour,
Parais mon bel amour!

Les violons pleuraient, jetant au vent leur délicieuse plainte, ma mandoline déroulait ses notes argentines; je ténorisais comme un Almaviva d'opéra-comique, quand, soudain, je reçus un formidable coup de trique au bas des reins.

Me retournant, j'aperçus quatre vigoureux gaillards en veste blanche, armés de gourdins noueux; chacun de ces aimables gentils hommes prit l'un de nous par le bras et se mit en devoir de lui infliger une véritable volée de bois vert. Quelle poigne, mes amis! Les gourdins se levaient et s'abaissaient comme fléaux battant le blé sur l'aire. Nous ne chantions plus du Mozart, et nous nous contentions de gémir lamentablement sous les coups de houssine.

Enfin, las de frapper, les bourreaux s'arrêtèrent. La fenêtre s'ouvrit, une moustache grise apparut sous un bonnet de coton, et une voix de rogomme laissa tomber ces mots dans la nuit:

—Tonnerre! on va donc dormir tranquille!...

Jugez de ma stupéfaction!

Mais elle? c'était elle que je cherchais!...

Malgré les souffrances que je ressentais, et l'amour étant plus fort que la douleur, je ne pus m'empêcher de demander à l'un des féroces exécuteurs, lequel appuyé sur sa trique, dans une pose d'Apollon du Belvédère, me toisait d'un air narquois:

—Et la demoiselle du premier?

Un formidable rire ébranla la charpente de ce grand escogriffe, qui me répondit avec une exquise courtoisie:

—La demoiselle du premier, imbécile! Voilà quatre jours qu'elle a quitté la ville!

Z.

LE MARCHE AMERICAIN

Le résultat des négociations entre le gouvernement canadien et celui des Etats-Unis, en vue d'un traité de réciprocité, ramène les libéraux au fameux marché de soixante et cinq millions d'habitants. On a beau leur démontrer que l'augmentation de nos exportations n'a pas été entravée par le tarif McKinley, que nos produits se vendent aussi bien qu'autrefois, que l'Angleterre est pour nous un pays d'exportation aussi avantageux que les Etats-Unis, rien n'y fait: c'est le marché de soixante-et cinq millions qui seul peut faire leur bonheur.

Et pourtant un coup d'œil jeté à nos portes mêmes leur ferait voir, s'ils ne s'obstinaient pas à fermer les yeux, que le marché américain ne nous donnerait pas la richesse et la fortune.

Prenons pour étudier l'influence de ce fameux marché, la partie du pays qui comprend Cornwall et Stormont, Dundas, Glengarry, Leeds, Grenville et Frontenac. Ces comtés bordent la frontière. Leur faisant vis-à-vis de l'autre côté de la ligne 45, sont les comtés de Saint-Laurent, Franklin et Oswego, dans l'Etat de New-York. Ces comtés canadiens et américains sont situés à l'entrée même de la vallée du Saint-Laurent. La terre est d'aussi bonne qualité chez les uns que chez les autres. Tous ont l'usage libre du grand fleuve. Sous tous les rapports, leurs avantages sont égaux. Seulement les comtés américains ont le commerce sans entrave et le libre échange absolu avec le reste des Etats-Unis. D'après la théorie liberale, ces trois comtés de Saint Laurent, Franklin et Oswego doivent jouir de l'âge d'or. La fortune doit leur sourire. Tout doit prospérer chez eux. Et jamais comparaison ne peut mieux faire voir les avantages de la réciprocité illimitée.

Or, quels sont les faits?

Ces trois comtés de la frontière américaine avaient, en 1880, une population de 196,298 âmes. Dix ans plus tard, en 1890, leur population était de 195,041. Ils avaient diminué de 1,257.

Dans un même espace de temps, qu'est-il arrivé dans les comtés canadiens? En 1881, leur population était de 143,256 âmes. En 1891, elle était de 151,351. Soit une augmentation de 8 095 en dix ans.

Est-il besoin d'ajouter des commentaires à ces chiffres? En face de ces faits, n'est-il pas évident que les théories libérales sont absolument fausses, erronées, contraires aux faits—*La Minerve.*

Le Manitoba.

Mercredi, 6 Avril 1892

M. GREENWAY

Comme on devait s'y attendre, la presse du gouvernement essaye de balbutier des arguments contre les affidavits que nous publions dans une autre colonne. Ces pièces ne sont que le complément de la lettre de Sa Grandeur.

Toutes les honnêtes gens, toutes celles tant soit peu au courant des èvènements n'avaient pas besoin de ces documents pour croire à l'entière vérité de cette lettre publique. Ceux encore qui connaissent quelque peu M. Greenway, ont vu à quoi s'en tenir dès le commencement. Aujourd'hui les défenseurs de la déclaration du premier ministre n'ont plus aucune excuse ; ils participent délibéremment à son mensonge, parce qu'ils espèrent en bénéficier avec lui, sans doute ; à eux l'application du dicton : *tel maître tel valet.*

Il n'était pas besoin de ces lettres pour satisfaire l'opinion désintéressée. Rappelons les èvènements du passé.

C'est un fait reconnu et la preuve en est inscrite dans les documents de la chambre de chacune des sessions, surtout depuis que l'hon. Jos. Martin y siège, que le principal cheval de bataille de l'opposition d'alors, c'était la langue française et les écoles séparées. Dans toutes les assemblées publiques, sur tous les hustings de la province, les chefs de l'opposition se servaient de ces deux cris : écoles séparées et langue française pour raccoler les votes qui s'écartaient d'eux. Et pendant longtemps ils n'ont eu que ce programme, le reste de leur politique n'étant qu'une politique de négation.

L'agitation de 1887, sur le monopole, arriva ; l'opposition s'empara du mouvement, et de suite, elle regretta ses declarations passées, elle avait besoin de l'élement français pour arriver au pouvoir, si longtemps convoité. Et en 1888, M. Joseph Martin s'en fut à Saint François-Xavier durant l'élection de M. Burke, et déclara solennellement que nos droits comme catholiques et Français seraient scrupuleusement respectés par le parti libéral. M. Burke fut défait, et M. Greenway appelé à former un cabinet. Il n'avait pas de majorité solide ; le parti français lui était encore nécessaire. Il savait que la majorité, bien que favorable à un changement, l'accepterait avec crainte, à cause du passé de son parti, et il résolut de mettre fin à l'hésitation. L'entrevue du Palais archiépiscopal et celle du bureau de M Alloway eurent lieu.

Sa Grandeur, bien qu'étrangère à la politique active, ne se mêlant pas de questions purement administratives, avait eu connaissance, Elle aussi, des faits et gestes du parti libéral. Or, pour qui connait jusqu'à quel point Elle a à cœur cette question des écoles catholiques, rien de surprenant qu'Elle ait profité de la première occasion pour faire garantir l'intégrité de l'état de choses existant à ce sujet.

1888 n'est pas encore si éloigné de nous pour ne pas nous rappeler que cela se criait à tous les coins des rues, à tous les Canadiens français, à tous les catholiques qui manifestaient la moindre répugnance contre la nouvelle administration.

Des personnes renseignées, des personnes dont la bonne foi ne peut être mise en doute pour un moment, disaient ces promesses de Greenway à son vû et à son sû, et il ne niait pas. Nous la sommes-nons fait lancer à la figure, cette promesse, dans le temps !

Non, il serait contraire au bon sens de dire que la promesse n'avait pas été faite.

Tant que nous avons étè utiles, on nous a tenu avec cela. Puis on a nié quand on a voulu nous jeter en appât au fanatisme pour se cramponner au pouvoir, acquis, grâce au concours des nôtres. Voilà les faits. Qui peut les nier? A part l'immense différence morale et intellectuelle de Mgr et de M. Greenway, le bon sens qui n'est jamais déplacé, et le consentement universel de 1888 et 1889 viennent ajouter au dossier du premier ministre, déjà bien lourd sous ce rapport, un nouveau mensonge.

C'est là l'homme.

IMMIGRATION

M. Fasseaux, qui a passé une partie de l'hiver en Belgique, dans l'intérêt de l'immigration belge à Manitoba, est passé ici samedi matin avec 110 colons belges. 70 se rendent à la Grande Clairière. Les autres se rendent à Saint-Alphonse, Saint-Léon et au Lac Dauphin. Un nombre à peu près semblable doit arriver en juin avec M. Louis Hacault, du *Courrier de Bruxelles.* La majorité des nouveaux colons sont des cultivateurs pratiques qui ne peuvent manquer de réussir.

La traversée a été des plus heureuses. M. Fasseaux est bien content de son voyage. Il croit que l'établissement d'un fort courant d'émigration belge est maintenant assuré

M. l'abbé Beaudry est aussi arrivé avec quelques familles canadiennes-françaises.

L'immigration arrive toujours de plus en plus nombreuse.

DECLARATIONS SOLENNELLES

Nous traduisons du *Free Press :*

"Si la législature eut accordé la commission demandée par M. A. F. Martin à propos de la négation de M. Greenway, les déclarations solennelles suivantes auraient fait partie de la preuve que l'on aurait produite. Le gouvernement a refusé la commission parce qu'il connaissait que la preuve pouvait être faite.

Il est bon cependant de saisir le public de tous les faits afin de lui faire comprendre la pauvreté de la défense du gouvernement. Les affidavits ci-dessous font raison de la prétention que la lettre publique de Mgr l'Archevêque ne pouvait rien parce qu'elle n'était pas assermentée :

Manitoba, comté de Selkirk, }
Savoir : }

Je, le Très Révérend Joachim Allard, de la ville de Saint-Boniface, dans la province de Manitoba, vicaire-général de l'archidiocèse de Saint-Boniface, declare solennellement :

Je suis actuellement et étais durant l'année de notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, vicaire-général du dit archidiocèse de Saint-Boniface, ayant mon domicile au palais archiépiscopal, Saint-Boniface. Je me rappelle clairement qu'au commencement de l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, l'honorable Thomas Greenway que je ne connaissais pas alors personnellement, se rendit au palais archiépiscopal en compagnie de M. F. Alloway que je connaissais et que le dit M. Alloway me présenta à M. Greenway qui me dit être venu pour avoir une entrevue avec Sa Grandeur au sujet d'une affaire confidentielle. Sa Grandeur était malade et gardait le lit, ce que j'annonçai à M. Greenway en ajoutant qu'en ma qualité de vicaire général de Sa Grandeur, il pouvait me faire touté communication confidentielle pour remettre à Sa Grandeur ; puis je l'assurai qu'il pouvait compter sur ma discrétion au sujet de toute communication confidentielle qu'il pouvait me faire et que Sa Grandeur respecterait également ses confidences.

L'hon. Thomas Greenway m'annonça qu'il avait été appelé à former un cabinet et qu'il désirait lui donner plus de force en y faisant entrer un des députés français dont le choix put être agréable à Sa Grandeur. Sur ce, je lui fis remarquer que Sa Grandeur ne favoriserait pas l'entrée d'un député français sans condition et sans entente préalable au sujet de certaines questions auxquelles Sa Grandeur attachait une très grande importance. M. Greenway me fit réponse qu'il avait déjà traité ce sujet avec ses amis et qu'il était prêt de garantir le maintien, sous son administration, de l'état de choses existant au sujet :

Premièrement, des écoles catholiques.

Deuxièmement, de l'usage officiel de la langue française.

Troisièmement, des circonscriptions électorales.

Je reçus les assertions du dit honorable Thomas Greenway tel que ci-haut et lui promis d'en faire part à Sa Grandeur, ajoutant que je croyais que ces assertions étaient de nature à lui causer beaucoup de satisfaction.

Puis le dit honorable Thomas Greenway offrit alors de revenir le lendemain chercher une réponse au sujet de l'entrée d'un français dans son cabinet, mais je lui dis que je ne voulais pas lui imposer cette démarche et que j'irais le rencontrer à Winnipeg le lendemain et nous convimmes ensemble de nous rencontrer le lendemain matin au bureau de M. Alloway, à neuf heures. Ma première entrevue avec M. Greenway se termina ainsi.

Tout le temps que dura cette entrevue, depuis la présentation de M. Greenway jusqu'à la fin, tel que ci-dessus, à son départ, M. W. F. Alloway etait personnellement présent et a entendu toute la conversation qui eut lieu entre nous. En conformité de ma promesse, ce même jour je me rendis aux appartements de Sa Grandeur et lui fis un rapport complet et détaillé de l'entrevue.

Sa Grandeur m'exprima sa satisfaction et me donna instruction d'assurer à M Greenway qu'Elle ne susciterait aucun obstacle à la nouvelle administration, et que je pouvais lui dire que Sa Grandeur n'avait aucune objection à l'entrée de M Prendergast dans le cabinet, comme représentant de l'élément français, et Sa Grandeur me pria tout particulièrement de témoigner à M Greenway toute la satisfaction que ces diverses assertions et promesses lui causaient.

Le lendemain matin, en conformité du rendez-vous convenu, je me rendis ou bureau de M. Alloway, à Winnipeg, et alors, encore là, je rencontrai l'hon. Thomas Greenway à qui je communiquai le message que Sa Grandeur m'avait confié et M. Greenway m'exprima le plaisir que lui faisait le message et l'attitude de Monseigneur, et il m'assura que son gouvernement serait fidèle à la parole donnée à Sa Grandeur, et de nouveau, en termes précis, il réitéra les promesses :

Premièrement, que les écoles catholiques,

Deuxièmement, l'usage officiel de la langue française, et,

Troisièmement, le nombre des divisions électorales françaises ne seraient par troublés sous son administration.

J'ai promis de ne pas violer le secret de cette confidence en dévoilant les détails de ces promesses et assurances ; j'ai tenu ma promesse jusqu'à la négation des promesses de M. Greenway en pleine chambre, nonobstant le fait qu'il eût précédemment violé toutes ses promesses auparavant, et n'eussent été ces négations et fausses représentations, je ne me serais pas cru libre de rien dévoiler.

M. W. F. Alloway était présent en son bureau durant cette seconde entrevue avec l'hon. Thos. Greenway, et il resta dans l'appartement où nous nous étions enfermés durant une grande partie de la dite seconde entrevue.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant en conscience vraie, et en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

J. ALLARD, O.M.I.
V.-G.

Déclaré devant moi, en la ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, ce premier jour d'avril A.D. 1892.

ALEX. HAGGART,
Commissaire in B. R.

Manitoba, comté de Selkirk. }
Savoir : }

Je, William Forbes Alloway, de la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, banquier, déclare solennellement : Que j'ai vu et lu la déclaration du Très-Révérend Vicaire-Général Allard, faite devant Alexander Haggart, un commissaire in B. R., etc., ce premier jour d'avril A.D. 1892, et je dis que j'étais présent, tel que déclaré par lui aux occasions mentionnées, et que lors de la première entrevue, je présentai l'hon Thos. Greenway au Vicaire-Général, et je dis que le compte-rendu de la dite entrevue donné dans la dite déclaration du Vicaire-Général est vrai en substance et en fait.

J'étais présent lors de cette première entrevue, durant le temps qu'elle a duré et j'ai entendu tout ce qui a été dit entre le vicaire-général et Thomas Greenway.

Je dis de plus que j'étais présent en mon bureau de banque le lendemain lors de l'entrevue des dits vicaire-général et honorable Thomas Greenway, d'après le rendez vous fixé le jour précédent, et j'ai entendu la grande partie de ce qui s'est dit lors de cette entrevue et je dis que les promesses et garanties mentionnées dans la déclaration du vicaire-général ont été réitérées lors de cette seconde entrevue et le dit Thomas Greenway s'est dit très satisfait de l'attitude prise par Sa Grandeur envers son administration. Cette satisfaction, il l'a exprimé non-seulement en cette occasion, mais encore en d'autres, en ma présence, plus tard.

Et je fais cette déclaration solennelle en conscience, la croyant vraie et en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

W. F. ALLOWAY.

Déclaré devant moi, ce 1er jour d'avril A.D. 1892, dans les cité de Winnipeg et comté de Selkirk susdits.

J. STEWART TUPPER,
Commissaire in B. R.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Depuis mardi de la semaine dernière, il ne s'est passé rien de bien important parmi nos législateurs. Le gouvernement n'a jusqu'à présent que peu ou point de législation. En vérité c'est un pauvre ministère que nous avons. Tel que constitué aujourd'hui, appuyé d'une très forte majorité, il lui faut se tenir constamment sur la défensive. Ce n'est pas sa politique qu'il défend, ce sont les banquettes ministérielles. Quand des hommes publics en sont réduits là, rien d'étonnant à ce qu'ils aient recours à des expédients indignes, voire même aux mensonges.

Une chose qui appert de toute la législation c'est que l'on veut flatter l'Ouest au détriment du reste de la province. Tout pour l'Ouest, ça été la politique du gouvernement.

L'ex-procureur Jos. Martin, qui malgré son manque de scrupules et ses idées autocrates, a été la seule tête de cette administration durant sa passée au pouvoir, a réussi à combler la ville de Portage-la-Prairie, sa ville, de faveurs auxquelles elle n'avait pas droit. Pour qu'il acquiesçât aux demandes du Northern Pacific, cette corporation a dû s'engager à construire sans nécessité aucune, un embranchement dans cette direction. Aujourd'hui cette petite ville a trois chemins de fer. Elle n'a pas de rivale, toute proportion gardée, sous ce rapport dans la province. Brandon vient en second lieu. M. Smart qui était la chose de M Martin a obtenu quelque chose lui aussi. M. Sifton est venu s'adjoindre à M. Smart aprés le départ de M. Martin, et tous deux représentant Brandon, avec un autre ministre dans un comté voisin M. McLean, se donnent beau jeu.

M. Greenway est un représentant neutre, se contentant de son titre de chef, et s'endormant sur ce qu'il croit ses lauriers de premier ministre.

M. McMillan s'écarte dans ses chiffres et la majorité vote, au doigt, selon qu'on lui dit de faire.

Le budget a été adopté après mainte discussion. Le gouvernement y aurait laissé quelque lambeau de dignité, s'il lui en fut resté quelque peu. Il n'a plus rien à perdre.

On attend, cette semaine, la discussion d'un bill pour légaliser le règlement No. 100, de la ville de Saint-Boniface, concernant la Cie Norwood ; aussi, le bill de rédistribution des divisions électorales. Tant qu'au premier de ces bills, une pétition couverte de nombreuses signatures s'y oppose pour des raisons qui paraissent très valables. Le sort de la pétition repose sur la majorité !.........

Quand au second de ces bills, il serait oiseux d'en parler avant de savoir ce qui a été décidé. Les dieux sont encore seuls à connaître ces secrets.

La session devrait se terminer bientôt, si l'on écoutait l'intérêt d'un chacun. Les députés de la campagne soupirent après les travaux des champs qui les réclament impérieusement. La prorogation aura lieu selon toute probabilié, avant Pâques.

L'opposition continue à harceler le gouvernement et à lui faire de bien mauvais quarts d'heures Nous pourrons probablement publier *in extenso* le bill de rédistribution que chacun de nos lecteurs attend avec anxiété.

Nouvelles Religieuses

Le 20 mars dernier, la ville de Paris a été solennellement consacrée à Saint-Joseph.

Mgr William Smith, archevêque catholique de Saint-Andrews et d'Edimbourg, en Ecosse, est mort le 28 mars dernier à l'âge de 75 ans.

Il avait été nommé archevêque en 1885. Le défunt était un orientaliste distingué.

M. Chartran, peintre français, qui en août 1881, avait fait le portrait de Léon XIII, l'a présenté au Pape à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Sa Sainteté a voulu que le portrait fut placé dans sa chambre, près de son lit, et il n'a pu cacher sa satisfaction d'une ressemblauce aus si bien saisie, mieux que cela, d'un état d'âme traduit par le pinceau avec une habileté incomparable. Le Saint Père a daigné écrire au bas de la gravure de son portrait un distique latin qui sera pour l'artiste un éternel honneur.

Effigiem subjectam oculis quis dicere fal- [sam
Audeat ? Huic similem vix tam pinxisset [Apelles
LEO P. XIII.

"Qui oserait nier la ressemblance de ce portrait placé sous mes yeux ? C'est à peine si Appelles en eût fait autant."

LES TRAPPISTES

Une dépêche d'Ottawa du 4 courant nous apprend que le T. R. P. Jean-Marie, Supérieur Général de l'Ordre des Trappistes, est arrivé en cette ville dimanche, venant du monastère de Belle Fontaine, France, en compagnie du Père Marie Edmond. Le Révérend Supérieur a l'intention d'établir un monastère à Saint-Norbert, Man. M. l'abbé Ritchot, curé de la paroisse, fait don aux moines de mille acres d'excellente terre. Les Trappistes sont d'excellents cultivateurs. Partout où ils sont établis l'agriculture a fleuri sous leur exemple. Des villages entiers sont devenus prospères, des terres incultes sont devenues fertiles, grâce à la patience et au labeur incessant des moines

On dit que l'exemple des Pères dans le district où ils s'établissent fait plus que le meilleur collège d'agriculture. Avant peu, nous ne doutons pas, que sous leurs soins Saint-Norbert sera doté d'une excellente ferme modèle.

Le T. R. P. Antoine qui vient d'être élevé à la dignité d'abbé mitré d'Oka accompagnera le T. R. Supérieur Général à Saint-Norbert. Le R. P. Marie Edmond sera le supérieur du nouveau monastère.

POUR MANITOBA

M. Calixte Corneau, de Sainte-Anne de Sabrevois, avec sa famille, dix en tout. M. Corneau a envoyé ses deux chars de bagages en avant. Il se rend à Saint-Hyacinthe de La Salle où il a acheté l'an dernier une belle propriété du Rév. M. Primeau, curé de Boucherville.

M. Philéas Cardin, menuisier de Montréal, avec sa famille, en tout dix personnes.

M. Eugène Royer, de Sainte-Claire de Dorchester, avec sa famille.

Madame Onésime Côté, de l'Islet, va rejoindre son mari à Fannystelle.

M. Adélard Fontaine, de Saint-Hugues, nouvellement marié s'en va élire domicile à Sainte-Agathe, Man. M. Fontaine monte avec un char de ménage et d'instruments d'agriculture.

Mlle Philomène Racine, de Yamachiche, en destination de Saint Norbert, Man.

M. George Ménard et deux autres jeunes gens courageux de l'Islet se rendent à Saint-Charles où ils travailleront en attendant de faire leur choix.

M. Henri Blanchette, de Saint-Valérien, s'en va préparer les voies pour faire monter sa famille l'été prochain.

M. Adolphe Croteau, de Saint-Médard de Warwick, se rend à Manitoba dans le même but.

M. Germain Lévêque, de Rimouski, avec sa famille.

M. A. Roy, de Saint-George d'Henriville, va mettre en valeur la propriété qu'il a achetée l'an dernier à Saint-Hyacinthe.

M. Eusèbe Emond, autrefois des Cantons de l'Est, puis de Westbrooke City, Me., laisse sans regrets la république américaine. Avec sa famille composée de huit personnes, il va rejoindre son beau-frère M. Jos. Turcotte, au Lac des Chênes.

M. Joseph Desjardins, de Saint-Sauveur, avec sa famille, 9 en tout N'a pas encore déterminé où il se placera.

M. Jean-Baptiste Godin, Saint Philippe de Laprairie, en destination de Saint-Ecstache. Il a envoyé son char en avant.

M. Arsène Brin, de Saint-Charles, R. C., s'en va prendre possession de la magnifique ferme qu'il a achetée de M. Arthur Mercier, à Saint-Hyacinthe de LaSalle. M. Brin part avec sa famille, huit en tout. Son ménage et une partie de ses chevaux ont pris les devants.

Plusieurs autres familles des Etats-Unis, en particulier de Northampton, Lawrence et Marlboro, ont écrit qu'elles étaient obligées de différer leur départ de quelques semaines.

M. Toussaint Maynard et M. Jean-Bte Proulx, de South Bridge, Mass., sont allés explorer pour placer leur famille dans le cours de l'été.

DÉPART DU 5 AVRIL.

C'est le 5 avril qu'a lieu le départ des colons qui, sous la conduite du Rév. Père Blais, vont s'établir à Prince-Albert, dans la Saskatchewan. D'ici à cette date, toutes les personnes qui auront besoin de communiquer avec le Père Blais devront s'adresser chez les Pères Oblats église Saint-Pierre, rue Visitation Montréal.

—Du *Colonisateur Canadien* du 1er avril :

L'EVECHE DE VALLEYFIELD

Le Territoire Soumis au Nouvel Eveque

Nous apprenons que M. le chanoine J. E. Emard, évêque élu de Sainte-Cécile de Valleyfield recevra la consécration épiscopale dans les premiers jours de juin.

Les ouailles de Mgr Emard, voudraient que la cérémonie eût lieu dans l'église paroissiale de Valleyfield, qui deviendra cathédrale par l'intronisation du premier évêque de ce diocèse.

Le territoire soumis à la juridiction ecclésiastique du nouveau prélat comprend trente-six paroisses réparties dans les cinq comtés de Huntingdon, Vaudreuil, Beauharnois, Soulanges et Chateauguay.

Valleyfield est doté d'une belle église qui, pour le présent, répondra à tous les besoins du culte. C'est M. l'abbé O. Roussin qui dirige actuellement la paroisse de Sainte-Cécile. Il a pour le seconder, comme vicaires, MM. les abbés A. Xaoul et J. Toupin. Les religieux de Sainte-Croix y dirigent un important collège commercial ; les sœurs de Jésus-Marie, au nombre de dix-sept, s'occupent de l'éducation des filles, tandis que les sœurs de la Providence veillent au soulagement des pauvres et des malades.

La paroisse de Valleyfield a été érigée en 1852.

Voici la liste des paroisses qui passent de la houlette de Mgr Fabre, sous celle du chancelier actuel de l'archevêché :

Comté de Beauharnois : — Valleyfield, Beauharnois, Saint-Louis de Gonzague, Saint-Timothée, Saint-Stanislas, Saint-Etienne.

Comté de Soulanges : — Saint-Clet, Saint-Ignace du Côteau du Lac, Saint-Joseph de Soulanges, Saint-Zotique, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore.

Comté de Huntingdon : — Huntingdon, Godmanchester, Saint-Anicet, Sainte-Barbe, Elgin, Dundee, Hinchinbrooke, Gracklin, Havelock, Hemmingford.

Comté de Chateauguay : — Sainte-Philomène, Sainte-Clotilde, Saint-Urbain, Saint-Jean Chrysostôme, Saint-Antoine Abbé, Chateauguay, Sainte-Martine, Saint-Malachie d'Ormstown, Très Saint-Sacrement.

Comté de Vaudreuil : — Rigaud, Pointe-Fortune, Très Saint-Rédempteur, Newton, Hudson, Sainte-Marthe, Vaudreuil, Saint-Lazare, Ile Perrot.

UN CYCLONE

Une terrible tempête de vent, accompagnée de foudre et de tonnerre, a assailli la ville de Chicago, le 1er d'avril, à 6 heures du soir. Une fabrique en brique de sept étages de hauteur a été complètement démolie et les débris en sont tombés sur des maisons à une ou deux étages où logeaient nombre de familles d'ouvriers. Le nombre des morts et des blessés s'élève à une trentaine.

A Saint-Joe, Missouri, les dommages ont été considérables. Il n'y a pas eu de pertes de vie, mais un certain nombre de blessés. Il y a de grands dommages dans le Kansas et l'ouest du Missouri.

Dans le Nébraska, il y a eu plusieurs pertes de vie. Les dommages à la propriété sont énormes. Des villes sont en ruines, notamment, Nelson, Norfolk, Edgar. Les comtés de Nickolls, Clay, Fillmore, York, Polk Platt et Madison, sur une largeur de dix milles, sur les terres les plus fertiles de l'état, sont dévastés. Il y a eu plusieurs pertes de vie.

Dans le Kansas, environ 50 personnes ont été tuées. Nombre de villes et villages ont été détruits.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir de M. Louis Hacault, rédacteur au *Courrier de Bruxelles*, son excellente brochure intitulée "Les Colonies Belges et Françaises du Manitoba." Nous l'avons parcourue avec un bien vif intérêt. M. Hacault, dont l'esprit d'observation perce à chaque page, fournit dans un style attrayant une foule de renseignements de valeur qui seront d'une grande utilité aux émigrants de langue française. Avec ce petit opuscule, ils ne marcheront pas à l'aveugle et connaîtront où se diriger. Et cela est plus nécessaire qu'on ne le croit. En laissant les vieux pays, l'émigrant a l'intention d'améliorer son sort. Or, il est porté à prêter l'oreille aux récits plus ou moins mirobolants des agents trop intéressés qui se glissent parmi les nouveaux venus, malgré la vigilance des autorités. Dernièrement encore, on est presque parvenu à embaucher quelques familles belges en destination de la Grande Clairière et Saint-Alphonse. On leur a déprécié ces paroisses pour d'autres centres de l'ouest. Heureusement que l'on a pu prévenir les menées de ces embaucheurs.

Nous croyons que le gouvernement fédéral a eu une excellente idée de faire distribuer gratuitement ce livre.

Nos remerciements à l'auteur de ces bonnes paroles à notre endroit et de son envoi

AVIS.

MUNICIPALITE DE LaBROQUERIE.

Cour de Revision.

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de LaBroquerie a adopté pour l'année 1892 le rôle d'évaluation fait en l'année 1891, et que toutes plaintes contre le dit rôle ou au sujet d'omission au dit rôle qui seront remises au greffier de la municipalité le ou avant le 21ème jour d'Avril A.D. 1892, seront entendues par la Cour de Révision laquelle siégera à la salle du Conseil, à Sainte-Anne, le deuxième jour de Mai A.D. 1892, à 10 heures A.M.

Daté à Sainte-Anne, ce 18ème jour de Mars A.D. 1892.

THÉOPHILE PARÉ,
Greffier.
2i 23.3

AVIS.

PRENEZ AVIS que la Compagnie du Chemin de Fer Manitoba & South Eastern, demandera au Parlement du Canada à sa prochaine session, la passation d'un acte amendant son acte d'incorporation en prolongeant le délai fixé pour la construction de la ligne de chemin de fer de la compagnie, de deux ans et pour d'autres fins.

19 janvier 1892.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs de la dite compagnie.
9i 1.27.92

Choses et Autres

M. Proulx dont l'élection avait été invalidée par les tribunaux a été réélu par 250 voix de majorité jeudi dernier dans le comté de Prescott pour les communes. M. Proulx est libéral.

En perforant un puits artésien, à Lethbridge, T. du N.-O., l'on a atteint une source de gaz naturel à une profondeur de 575 pieds. Un des ouvriers qui travaillait avec une pièce de fer chauffé, a mis le feu au gaz et a été grièvement brûlé. La flamme s'est élevée à une douzaine de pieds. M. Grant, qui avait entrepris les travaux, a cessé de travailler pour le moment. Les recherches seront cependant continuées.

Le steamer *Parisian*, de la ligne Allan, est arrivé avec mille émigrants, en grande partie à destination du Nord-Ouest.

Il a été concédé au Canada, dans les différents palais de l'exposition de Chicago, un emplacement de 68,471 pieds carrés, sans conter ce qui lui sera alloué lors de la répartition dans le Palais de l'Agriculture et les parcs à bestiaux.

Mardi dernier, 29 avril, a eu lieu un grand banquet en l'honneur de la victoire du cabinet de Boucherville. La démonstration a été un succès sous tous les rapports.

Plusieurs centaines de Canadiens-français sont partis hier de Montréal pour le Nord Ouest.

Une rumeur va à dire que le lieu tenant-gouverneur Angers remplacera bientôt le juge Fournier à la cour suprême.

Le congrès des Etats-Unis a passé une loi extrêmement sévère contre l'entrée des Chinois dans le pays. Le représentant Geary, de Californie, en est l'auteur. Si le sénat passe cette loi sans amendement, il est tout probable que le ministre du Céleste Empire à Washington demandera ses passeports, et que toutes relations diplomatiques entre les deux pays cesseront. A un reporter, M. Geary a dit que le commerce avec la Chine s'élève à peu de choses, plus d'importations que d'exportations. Et il y a à peine un millier de résidents américains en Chine, dont une centaine de marchands, et la balance sont des missionnaires.

On dit que les demandes d'enquêtes sont commencées au parlement fédéral.

Le ministre de l'agriculture a reçu un cablegramme de sir Charles Tupper, Haut Commissaire du Canada, à Londres, lui apprenant qu'il n'y avait rien de fondé dans la rumeur disant qu'on mettait en quarantaine le bétail arrivant de notre pays en Angleterre.

UNE BONNE NOUVELLE

Une dépêche de lundi, dit ce qui suit:—

Une députation nombreuse s'est rendue auprès du premier ministre aujourd'hui, dans les intérêts des commis de la malle sur chemins de fer, à Manitoba, Nord-Ouest et la Colombie. Il y avait environ 35 députés. Hugh J. Macdonald, M. P., Winnipeg, parla des droits des commis de Manitoba à un salaire plus élevé. M. Davin. M. P., produit des lettres de banquiers, marchands et autres, prouvant que la vie était beaucoup plus chère ici que dans les provinces de l'est. Les employés de banque ont plus cher ici que leurs collègues de l'est. Les autres députés ont parlé dans le même sens.

Selon toute probabilité, l'augmentation demandée sera accordée, et selon nous, ce n'est que justice.

Les commis de l'est ne sont pas exposés aux dépenses de ceux d'ici. Le parcours qu'ils ont à faire est plus long, ils ne peuvent rentrer chez eux le même jour, de là dépenses de toute nature.

Cette nouvelle sera accueillie avec plaisir par tous les intéressés.

CONCERT

Un grand concert et une soirée auront lieu à la salle Victoria Winnipeg, mercredi soir le 20 courant pour aider la construction de la nouvelle église de l'Immaculée Conception. L'organisation est confiée à Madame Georges Germain et cela seul doit convaincre nos lecteurs du succès de la soirée. Nous savons que les talents les plus appréciés de la cité y prendront part Le programme comprendra une opérette jouée par des jeunes gens de la cité, et des déclamations par une dame venant d'arriver d'Angleterre, mademoiselle Elliot. Nous espérons que nombre de nos lecteurs se feront un devoir d'assister à cette soirée et d'encourager une œuvre aussi utile. On nous informe qu'un certain nombre de billets ont déjà été vendus et comme le nombre est limité, ceux qui ont l'intention d'aller à la soirée feront bien de s'empresser de se réserver leur siège sans délai.

PERSONNEL

M. Michel Trudeau et sa famille sont arrivés vendredi de Sainte-Julie, comté de Verchères. M. Trudeau est actuellement chez son frère M. F. Trudeau, de la Grande Pointe, en attendant de se fixer sur une terre.

Nous apprenons avec regret la nouvelle de la mort du père et de la mère de M. Mettenet-Humbert, de Winnipeg. M. Mettenet devra faire le voyage de France sous peu.

Une nouvelle colonie belge dont les promoteurs sont MM. Oscar et Léon, s'établira entre Gladstone et le Lac Dauphin.

Le 29 courant, quarantième anniversaire de la naissance de M. le docteur Lambert, une vingtaine d'amis lui présentaient un superbe cadeau.

Selon la coutume, en ces citconstances, une agréable soirée a suivie la présentation.

M. Pierre Rosemberg vient d'arriver de France. Il s'est immédiatement rendu à la colonie de Fannystelle où il était fixé avant son départ.

Une famille douloureusement éprouvée, c'est celle de M. Paul Chénard, de la paroisse de Saint-Pierre. Trois enfants bien-aimés faisaient les charmes de sa maison La diphtérie vient de les enlever dans l'espace de quelques semaines. Cette cruelle maladie a fait pareillement deux victimes chez M. Pierre Desjardins, son beau-père.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à ceux que le malheur frappe si inopinément. Dans leur profonde affliction, ils se consoleront à la pensée que si la mort est bien triste, elle laisse moins d'amertume quand elle vient cueillir de jeunes fleurs, toutes fraiches pour le ciel, dont l'éclat aurait été très-vite terni par le souffle de la terre.

Chronique Locale.

—Dimanche est le jour des rameaux.

—Pour un bon habillement à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Les produits de la campagne vont se faire rare pour quelques semaines.

—L'Assiniboine aux environs de Portage-la-Prairie est aussi haute qu'elle l'était en 1882.

—M. Gédéon Cinq-mars a terminé hier les dépendances qu'il érigeait pour l'école Industrielle de cette ville.

—La cour de revision pour le rôle d'évaluation siégera le 9 mai prochain. Beaucoup d'avis de plaintes ont déjà été reçus.

—On a besoin d'une modiste de première classe chez Carsley & Cie No 344 Rue Main. Travail permanent. 6 3.92. jno.

—Vendredi dernier le jour célèbre du poisson d'avril. Malheur aux enfants si à cette date ils ne connaissent pas la corde à tourner le vent, et différents instruments inventés par l'imagination la plus folichonne. Les grandes personnes elles, ne sont pas exemptées de courir le fameux poisson. Si elles oublient la date, c'est à leurs dépens.

—A part la crûe des eaux, il y a cette question Norwood actuellement soumise à la législature qui intéresse passablement la population.

—A VENDRE—Lot et maison situés au coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph, Saint-Boniface. Conditions faciles. S'adresser à Liguori Gagné.

—Plusieur trottoirs sont encore encombrés de neige, et si l'on joint à cela l'état impraticable des rues, on peut se faire une idée des plaisirs de la promenade.

—Les ouvriers peintres-décorateurs de Winnipeg se sont mis en grève la semaine dernière. Leur but disent les malins est de ne pas travailler et de faire augmenter leur salaire.

—L'eau de la Rivière Rouge continue toujours à monter. Quelques dommages ont été causés dans le Sud. Lundi, un chauffeur du Northern Pacific s'est noyé, sa locomotive ayant été renversée dans l'eau. Le mécanicien a pu se sauver.

—Les uns disent que nous aurons l'eau haute, d'autres que nous ne l'aurons pas. Les autorités sont divisées sur le point C'est pour le coup que ceux qui vont l'emporter se croiront prophètes. Désormais ils pourront faire monter ou baisser la rivière à volonté. Si toutes les prétentions étaient aussi inoffensives que celles-là !...

—Pour un beau chapeau à la dernière mode, allez chez F. E. Verge.

—Le commis en chef du département de l'agriculture de la province, est décédé dimanche matin. Il n'était au département que depuis quelques mois. Avant d'entrer dans le service civil, M. Bartlett représentait ici le *Farmer's Advocate*, et on dit qu'il était bien renseigné sur toutes les questions qui concernent notre principale industrie. Il était un des directeurs de l'Exposition Industrielle Provinciale.

—Vu le grand nombre de patients de l'hôpital, les révérendes sœurs directrices prient les personnes étrangères désirant se faire admettre elles-mêmes ou leurs parents dans l'institution, d'écrire aux religieuses afin de s'éviter des démarches souvent onéreuses et inutiles. Il va de soi, que chaque fois qu'il n'y a pas encombrement, l'admission n'est pas refusée, mais par le temps il est souvent impossible d'accéder à la demande la plus légitime.

—Pour chaussure de toutes sortes à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Economisez votre argent en faisant vos achats chez H F. Despars:

9 boites tomates pour...	$1.00
9 boites blé d'inde pour...	1.00
9 boites petits pois pour...	1.00
9 boites haricots pour...	1.00
20 lbs morue fraiche pour...	1.00
20 lbs petits poissons (Tomy Cod) pour...	1.00
5 lbs bon thé pour...	1.00
20 lbs riz pour...	1.00

Ces prix sont strictement pour argent comptant. 3.23 jno.

—Il est maintenant parfaitement compris que c'est une pratique dangereuse que d'essayer d'imposer au public des imitations sans valeur du "Myrtle Navy," en les faisant passer pour l'article véritable. Dans les premières années, cette pratique a causé beaucoup d'ennuis à MM. Tuckett & Fils. Ils ont dû avoir recours aux tribunaux pour la faire cesser. Récemment, le cas ne s'est plus présenté, il est vrai, mais c'est toujours une sage précaution de la part de l'acheteur de voir à ce que la marque T & B, en lettres de bronze, se trouve sur chaque palette. Aucune ne part de la fabrique sans cette marque. S'en servir en contrefaçon est une offense encourant punition.

NAISSANCES

PHANEUF—En cette ville le 5 courant, madame A. Phaneuf, d'un fils.

PELLETIER—A Prairie Grove, le 5 courant, Madame Ernest Pelletier, d'une fille.

CARTIER—A Saint-Jean Baptiste, le 4 avril courant, madame Eugène Cartier d'un fils.

Parrain et marraine, M. Jos. et Mme Pélissier.

DECES

DESJARDINS—A Saint-Pierre, le 6 mars dernier, Marie Alice, âgée de 6 ans et demi, enfant de M. Pierre Desjardins.

CHÉNARD—A Saint-Pierre, le 10 mars dernier, Marie Gabrielle, âgée de 3 ans et quelques mois, enfant de M. Paul Chénard.

DESJARDINS—A Saint-Pierre, le 12 mars dernier, Marie, âgée de 3 ans et demi, enfant de M. Pierre Desjardins.

CHÉNARD—A Saint-Pierre, le 15 mars dernier, François Joseph, âgé de 7 ans et demi, enfant de M. Paul Chénard.

CHÉNARD—A Saint-Pierre, le 31 mars dernier, Lumina, âgée de 4 ans et demi, enfant de M. Paul Chénard.

UNIVERSITE DE MANITOBA

Avis est par les présentes donné que les examens annuels commenceront lundi, le neuvième jour de mai prochain, à Winnipeg, à neuf heures de l'avant-midi. Les candidats sont requis de faire connaitre au régistraire, au moins vingt jours à l'avance, leur intention de se présenter aux dits examens, et d'indiquer dans leur application les matières sur lesquelles ils ont l'intention de passer. Des blancs d'application seront fournis par le registraire, sur demande. Les honoraires doivent accompagner l'application.

T. A. BERNIER,
Registraire.

Winnipeg, 29 mars 1892. 3i 6.4

TERRES A VENDRE.

10,000 Acres de Terre a Vendre

—DANS LA—

MUNICIPALITÉ DE LORNE, DANS ST. LÉON, SOMERSET, ST. ALPHONSE ET NOTRE-DAME DE LOURDES.

Ces établissements offrent de grands avantages aux colons désireux de se livrer à l'agriculture. Il y a des facilités de chemins de fer, des écoles des églises, du bois et d'excellente eau en abondance. Le sol est très fertile.

Pour plus amples détails s'adresser à

R. J. O'MALLEY,
Somerset.

jno 6.4.92

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du "Livre des annonceurs" de 300 pages à $1.00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau, 10 Spruce St. New-York.*



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi vendredi, le 13 Mai prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après contrats sur chacune des routes suivantes, durant quatre ans à partir du 1er juillet prochain:

Deloraine et Waneche, une fois par semaine, distance supputée, 20 milles.

Dominion City et Emerson, six fois par semaine, distance supputée, 10 milles.

Donore et gare du chemin de fer Osborne, deux fois par semaine, distance 1 mille.

Emerson et Stuartburn, une fois par semaine, distance 29½ milles.

Fernton et Winnipeg, trois fois par semaine, distance 4 milles.

Marquette et Woodlands viâ Meadow Lea, deux fois par semaine, distance 9 milles.

Millbrook et Queen's Valley, une fois par semaine, distance 7½ milles.

Richland et Winnipeg, deux fois par semaine, distance 37½ milles.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations au sujet des contrats ci-dessus peuvent être vus aux bureaux de poste aux termes des routes respectives et à ce bureau, endroits où l'on peut aussi se procurer des blancs de soumissions.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Winnipeg, 18 mars 1892.

3i 6.4.92

AGRICULTURE

COMMENT CRÉER LES CERCLES

La correspondance ci-dessous peut intéresser nos lecteurs de Manitoba et nous la reproduisons avec plaisir du *Journal d'Agriculture* de la province de Québec :

QUESTION.—Plusieurs cultivateurs de cette paroisse ont manifesté le désir de former un cercle agricole, mais personne ne sait comment s'y prendre ; aussi, nous recevrions avec reconnaissance tout renseignement ce rapportant à la formation de ces sociétés, ainsi que formulé de constitution, etc. CEDAR, Q.

RÉPONSE.—1. Assurez-vous le bienveillant concours de M. le curé de la paroisse. Cela nous paraît indispensable au maintien du cercle.

5. Réunissez-vous en nombre suffisant pour assurer un auditoire moyen de 20 à 25 personnes intéressées. Nous sommes d'avis que les mères de famille ont autant d'intérêt au succès de la culture que leurs maris et sauront suggérer des questions très utiles.

3. Encouragez la présence des mères de familles aux séances des cercles.

4. Que les plus intéressés lisent le *Journal d'Agriculture* avec soin et qu'ils soient prêts à soumettre à la discussion les articles qui intéresseront les membres du cercle.

5. Que quelqu'un dans l'assemblée s'engage à faire l'essai des choses qui paraissent être utiles et que le *cercle* ne manque pas de demander la solution des essais ainsi faits.

6. Tâchez qu'une personne de bonne volonté fasse à chaque séance un court résumé de ce qui se sera dit de vraiment utile au cercle et que ce résumé soit lu et approuvé au commencement de la séance subséquente.

7. Qu'au moins tous les trois mois on se donne la peine d'écrire au *Journal* et faire rapport au plus tôt des questions soulevées au cercle et sur lesquelles on n'a pas obtenu une solution satisfaisante.

8. Invitez M. J. C. Chapais, Asst. Commissaire de l'Industrie laitière, (adresse, St-Denis, en bas Q.) à donner une conférence. M. Chapais se fera un devoir de se rendre (gratuitement) à toutes telles invitations. En vous adressant également au commissaire de l'agriculture, à Québec, on vous enverra probablement un nouveau conférencier — toujours gratuitement.

En résumé, réunissez-vous sous la présidence d'un ami éclairé et dévoué de la paroisse. Etudiez ensemble ce qui rendra l'agriculture plus prospère, c'est-à-dire plus payante chez vous. Tenez un registre de vos délibérations, consultez le *Journal* et bientôt vous serez surpris des progrès qui se feront dans votre paroisse.

Quant aux réunions, nous conseillons de les faire une fois par mois, le soir, sur semaine, quand il y a clair de lune. Dans le temps des semences et des travaux, il vaut mieux ne pas avoir de réunion. Ne comptez pas sur les réunions le dimanche. Ce jour-là, les curés ont plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire.

ED. A. BARNARD.

PRODUCTION DES ENGRAIS

Dans le passé nous n'avons pas eu besoin d'engrais pour nos terres d'une fertilité exceptionnelle. Mais n'ouplions pas qu'avec le temps nous épuiserons cette richesse, si nous enlevons constamment sans rien rendre à notre sol. Mieux vaut prévenir un mal que d'avoir à l'enrayer. L'article ci-dessus pourra être utile aux cultivateurs qui font de leur profession un art, le plus noble de tous. Nous empruntons cet article à l'*Evangéline* du Nouveau-Brunswick :

Comme point de départ à la production des engrais nécessaires à la végétation des plantes, il est de la plus grande importance de viser à la meilleure alimentation des animaux ; et pour que la nourriture qu'on leur donne soit profitable, il est nécessaire que les animaux soient tenus dans un état constant de propreté et de bon hygiène.

C'est surtout en hiver, où les animaux sont soumis à une stabulation constante, qu'ils requièrent le plus de soins et d'attention ; ces animaux ne pouvant dans cette condition se suffire à eux-mêmes, la négligence du cultivateur à leur ègard peut entraîner à des pertes parfois irrémédiables, sous tous rapports. C'est aussi le temps pour le cultivateur de se livrer à la bonne fabrication des engraïs.

C'est donc à tort lorsqu'on dit que la saison d'hiver est pour le cultivateur un temps de chômage, et que la seule occupation n'est limité qu'au chauffage. Outre les soins assidus qu'il doit porter à ses animaux qui feront la richesse de sa terre par les engrais qu'il pourra en obtenir, il doit aussi préparer ses plans de campagne pour la prochaine récolte ; c'est-à-dire faire le choix de ses semences et établir le système de rotation qu'il devra suivre pour ses différents champs.

Si le cultivateur sait utilement employer son temps au soin et au bon entretien de ses animaux en leur donnant une nourriture appropriée à leurs besoins, soit comme animal de production, non-seulement le cultivateur obtiendra un surcroît de revenu en lait ou en viande, mais les engrais qu'il retirera de ses animaux seront d'une grande richesse, s'il sait surtout bien les aménager en ne laissant pas se perdre autour des bâtiments, exposés aux intempéries des saisons, c'est-à-dire sans abri convenable.

Le cultivateur soucieux d'accroître la richesse de sa terre afin d'en obtenir le plus de produits possibles, doit nécessairement tendre à lui restituer, de temps à autre, suivant le besoin, sous forme d'engrais, ce qu'il lui enlève chaque année par les différentes récoltes qu'il en retire.

La plante et l'animal doivent tous deux restituer à la terre les matériaux qu'ils lui ont empruntés La terre, notre commune mère, ne donne rien, mais elle est disposée à prêter toute chose. Plus le dépôt qu'on lui fait sous forme d'engrais sera considérable, plus fort sera le rendement en produits de toutes espèces. Cette restitution d'engrais à la terre doit être d'autant plus considérable qu'on lui aura enlevé du même grain, soit blé, orge ou avoine, soit patates ou autres légumes sur le même champ pendant plusieurs récoltes consécutives. C'est pourquoi, dans certains pays, notamment aux Etats-Unis, dans les Etats du Sud surtout où l'on s'est livré à des récoltes épuisantes, pour avoir manqué à cette loi qui oblige de donner à la terre ce qu'en lui a enlevé par des récoltes trop consécutivement destinées à l'exportation, les cultivateurs de ces états, qui primitivement avaient obtenu 50 à 60 minots de blé par arpent, en sont tombés finalement de 15 à 20 minots. Il y a cent ans les cultivateurs de l'état de New-York recueillaient ordinairement 24 minots de blé par arpent, et aujourd'hui cette production est de moitié moindre ; dans l'état de l'Ohio, la moyenne est de 11 à 12 minots par arpent.

Au contraire, dans les vieux pays du monde, l'Angleterre, la France et l'Allemagne, où l'élevage des animaux se fait avec le plus grand soin, et où l'on attache une si grande importance à la bonne confection des engrais, la terre conserve toujours sa même fertilité, au point que l'on peut obtenir tous les produits nécessaires au soutien d'une famille sur un espace de terrain très limité.

La Chine, le pays de production par excellence, quoique cultivé depuis des milliers d'années, offre l'exemple des soins qu'il faut apporter à la fabrication des engrais, car dans ce pays, rien n'est perdu de ce qui peut contribuer à en augmenter la quantité et à en obtenir la meilleure qualité.

En Angleterre, où l'élevage du bétail se fait sur une si grande échelle et appuyé sur l'expérience de plusieurs siècles, le cultivateur s'applique à donner avec abondance à ses animaux la nourriture la plus riche en éléments de toutes sortes, car il est persuadé que ce qu'il n'obtient pas en viande, il peut se le procurer en engrais riches pouvant augmenter la fertilité de la terre.

Outre l'engrais que l'on obtient des animaux, il est parfois nécessaire d'avoir recours aux engrais chimiques que l'on mélange avec l'engrais animal. Comme les récoltes de produits que nous obtenons sur une ferme sont en partie vendues pour être consommées en dehors de la ferme, ils ne feront pas retour au sol, et celui-ci en est appauvri d'autant. C'est pour cette raison qu'une terre à laquelle on ne fournit que le fumier du bétail qu'elle nourrit, s'appauvrit et s'épuise à la longue, puisqu'on ne lui rend pas en engrais pour ce qu'elle donne, tel que nous en avons cité des exemples à l'égard des Etats-Unis, et nous pouvons le remarquer dans plusieurs fermes en Canada.

Il faut donc acheter des engrais pour compléter ce qui manque au fumier, corriger ses défauts par l'emploi d'engrais chimiques ou la confection de composts où l'on fait entrer les curures de fossés, cendres, chaux, etc., toutes choses enfin contenant des matières provenant de la décomposition des plantes.

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.
jno 19.8.91

AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requérant.
Par GEMMILL ET MAY,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891. 27i 14.10,91

AVIS

Est par le présent donné qu'il sera fait au Parlement de la Puissance demande d'un amendement à la charte de la compagnie du chemin de fer *Manitoba and Assiniboia, Grand Junction*, accordant à la dite compagnie le pouvoir de prolonger sa ligne de chemin de fer d'un point ou près du lac Dauphin jusque dans la cité de Winnipeg, et d'émaner des actions préférentielles en sus de son stock d'actions ordinaires.

Daté le 4 février 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Winnipeg, Man.,
9i 10.2.92 Solliciteurs de la compagnie.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer " La Compagnie de Chemin de Fer Manitoba et James Bay," accordant à la dite compagnie pouvoir de bâtir, construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, ou de la rivière de l'Aigle, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'est de Winnipeg, ou de tout autre point de la dite ligne, entre la dite cité de Winnipeg et la ville de Port Arthur, dans la province d'Ontario ; de là se dirigeant au nord-est ou au nord-ouest, selon le cas, jusqu'à un point sur la rivière Albany, à la tête des eaux navigables de cette rivière, pour de là se raccorder à la ligne projetée de la compagnie de chemin de fer Nippissing et James Bay.

Daté le 26 janvier 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Solliciteurs des requérants,
9i 3.2.92 Winnipeg, Man.